



Return Bids to:
Retourner les soumissions à:

Request for Proposal (RFP)
AMENDMENT

Demande de proposition (DDP)
MODIFICATION

Proposal To: Natural Resources Canada
We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à: Ressources Naturelles Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

Issuing Office – Bureau de distribution
Direction de la gestion des finances et de
l'approvisionnement
Ressources naturelles Canada
5320 122 St NW
Edmonton, AB T5H 3S5

Title – Sujet Facilitation et coordination d'un bassin d'experts en la matière qualifiés	
Solicitation No. – No de l'invitation NRCan-5000075601	Date 31 août 2023
Requisition Reference No. - N° de la demande 178685	Amendment No. – Modification No. 004
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 02:00 PM (EDT) on – le 8 septembre 2023	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: moira.farkas@NRCan-RNCan.gc.ca	
Telephone No. – No de telephone (403) 462-1162	
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: - Voir le présent document	
Security – Sécurité Il y a des exigences de sécurité associées à cette exigence.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No.:- No. de téléphone: Email – Courriel :	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Modification No. 004 - Cette modification est préparée pour

- Prolonger le délai de clôture de l'appel d'offres; et
- répondre aux questions et apporter des modifications

Question #1:

Le critère obligatoire CO1 exigeait des fournisseurs qu'ils démontrent leur expérience en matière d'animation de "groupes d'experts". Outre les exemples fournis de projets similaires, l'État peut-il définir ce qu'il considère comme un "comité d'examen d'experts" ? De plus, l'État peut-il confirmer que les fournisseurs peuvent citer des projets qui impliquaient la prestation de services d'un seul candidat en réponse à ce critère ?

Réponse #1:

Les groupes d'experts sont des organes consultatifs composés d'experts en la matière. Oui, le vendeur peut citer des projets qui impliquent la prestation de services d'un seul candidat, car il n'y a souvent qu'un seul facilitateur par comité d'experts.

Question #2:

L'animation d'ateliers implique généralement la réalisation d'examens/évaluations organisationnels avant l'animation afin de comprendre les besoins de formation du client. La Couronne confirmerait-elle que la facilitation d'ateliers/de sessions de formation est pertinente pour CO1 ?

Réponse #2:

Oui, l'animation d'ateliers/de sessions de formation est pertinente pour CO1.

Question #3:

Le critère noté CT3 attribue des points selon que l'équipe comprend ou non des "représentants régionaux". La Couronne peut-elle définir ce qu'elle considère comme un représentant régional ?

Réponse #3: Voir les mises à jour ci-dessous.

Article	Critères techniques cotés	Répartition des points	Nombre de points maximum
CT1	<p>Compréhension du travail par le soumissionnaire</p> <p>L'approche du soumissionnaire repose sur une compréhension du rôle du comité d'examen composé d'experts et du rôle de l'entrepreneur.</p>	<p>Le soumissionnaire sera évalué en fonction de sa compréhension de ce qui suit et de sa participation à l'exécution des travaux :</p> <p>3 points pour expliquer le programme 2GA et le processus d'évaluation, ainsi que le processus de demande de financement de RNCan.</p> <p>3 points pour expliquer le rôle du comité d'examen composé d'experts.</p> <p>4 points pour expliquer le rôle de l'entrepreneur.</p>	10



CT2	Méthode de travail du soumissionnaire La méthode du soumissionnaire démontre un cadre réaliste et réalisable pour les produits à livrer, y compris un calendrier pratique, des étapes et des tâches réalisables.	Le soumissionnaire sera évalué sur la base de la prise en compte des éléments suivants dans son approche et dans la réalisation des travaux : 5 points pour la description des activités 5 points pour la description des produits livrables 5 points pour la description des étapes et du calendrier 5 points pour souligner l'étendue de la participation du personnel à chacune des activités prévues par le contrat (p. ex. le personnel de NRCan participe à toutes les activités).	20
CT3	Équipe de facilitation du soumissionnaire Le soumissionnaire propose une équipe solide ayant de l'expérience dans la conduite d'évaluations de propositions de financement.	Le soumissionnaire sera évalué sur la base des critères suivants : 10 points pour le soumissionnaire/l'équipe proposé(e) y compris les rôles et les CV détaillés soulignant le travail entrepris dans le domaine de la gestion de projet, y compris : la facilitation de la prise de décision par consensus; l'obtention d'un consensus à partir de discussions avec des points de vue divergents; la documentation et les rapports relatifs aux résultats et les recommandations issues des discussions de groupe. 5 points si une majorité des membres de l'équipe sont issus de la diversité (Autochtones, représentants régionaux, bilingues). 3 points si une majorité des membres de l'équipe est bilingue.	13
Total des points disponibles			43 points
Nombre minimum de points requis aux fins de qualification :			22 points

Question #4:

Les employeurs sont légalement dans l'impossibilité de demander directement à un employé s'il est indigène ou non. Bien que de nombreux fournisseurs offrent la possibilité aux employés/contractants de s'auto-identifier, il est injuste de s'attendre à ce que ces données soient partagées par les fournisseurs. Ceci étant dit, nous demandons à l'État de supprimer le terme "autochtone" de sa définition d'une équipe diversifiée, car il évalue injustement les fournisseurs sur la base d'informations qu'ils sont légalement tenus de connaître.

Réponse #4:

RNCan a examiné cette demande et l'a supprimée pour l'appel d'offres n° NRCan-5000075601.

Question #5:

Dans le SRCL fourni dans cet appel d'offres, les points 11a et 11d ont été cochés. S'agit-il d'une erreur ? Si ce n'est pas le cas, l'État peut-il expliquer le raisonnement qui sous-tend ces dispositions et préciser ce que l'on attend du vendeur après l'attribution du contrat ?

Réponse #5: À mettre à jour par le biais d'une autre modification de l'appel d'offres

**Question #6:**

En raison de la complexité de la préparation d'une réponse à cet appel d'offres, du grand nombre d'offres en cours et de la difficulté de contacter des candidats hautement qualifiés pendant les mois d'été, nous aimerions demander une prolongation d'une semaine de la date de clôture de l'appel d'offres afin de garantir que les vendeurs soient en mesure de soumettre des réponses de haute qualité qui offrent la meilleure valeur à l'État.

Réponse #6:

Oui, la date peut être prolongée jusqu'au 8 septembre 2023.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.